

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la Commission centrale de gestion des emplois
pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé,
secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de
promotion sociale officiels subventionnés**

A.Gt. 17-06-2025

M.B. 02-07-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 1^{er} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « M. Hamza ACHAIBI » sont remplacés par les mots « M. Marouan BOUFDAN » ;

- les mots « Mme Sandra GRIETEN » sont remplacés par les mots « Mme Sophie DEPREZ » ;

- les mots « Mme Brigitte D'AUBREBY » sont remplacés par les mots « Mme Chantal HENRY » ;

- les mots « Mme Chantal HENRY » sont remplacés par les mots « Mme Catherine LIESSE » ;

- les mots « Mme Chantal MICHIELS » sont remplacés par les mots « Mme Fatima FETTAT ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 juin 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON